

UNB

Université
de Bretagne
Occidentale

Faculté
de Droit
Économie,
Gestion et AES

Grand Amphi
20 av le Gorgeu
BREST

COLLOQUE
**LE SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ,
LA VULNÉRABILITÉ
VICTIMOLOGIQUE PAR ESSENCE**

Approche pluridisciplinaire

Vendredi 14 octobre 2016 / 9h-17h30

Sous le Haut Patronage
de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
JEAN-JACQUES URVOAS
et
de Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé,
MARISOL TOURAINE

*Colloque validé au titre de la formation continue
des magistrats et des avocats (7 heures)*

Centre de Recherche
en Droit Privé

12, rue de Kergoat
CS 93837
29238 Brest Cedex 3

INSCRIPTIONS

Véronique ZIEGLER
veronique.ziegler@univ-brest.fr

www.univ-brest.fr/crdp

Corinne Robert/Com'UBO, 2016 - Crédit photo : Fotolia



FACULTÉ
DE DROIT, ÉCONOMIE
GESTION & AES





Ce colloque a pour objectif de réunir des spécialistes du domaine juridique et du domaine médical pour réfléchir aux mécanismes de détection et de traitement des cas de syndrome de bébé secoué, c'est-à-dire le traumatisme crânien infligé par secouement du bébé. L'approche juridique (avec l'appréhension et la sanction de ce comportement infractionnel) et l'approche médicale (avec la détection et les conséquences de ce comportement physique violent) seront plus particulièrement privilégiées compte tenu de leur importance pour la compréhension et le traitement de ce comportement. Alors

que des affaires de bébé secoué sont régulièrement traitées par les tribunaux, les connaissances sur ce syndrome restent lacunaires. Les études restent peu nombreuses. Dans le domaine juridique, elles sont quasi inexistantes. Ce colloque permettra, par une approche pluridisciplinaire, de réfléchir de façon globale sur ce syndrome.

Membres du Comité d'organisation scientifique :

François-Xavier ROUX-DEMARE, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et Directeur du Master 2 Droit des personnes vulnérables, (francois-xavier.roux-demare@univ-brest.fr)

Laurent MISERY, Professeur de dermatologie et directeur du laboratoire de neurosciences de Brest (EA4685) (laurent.misery@chu-brest.fr)

Jacques SIZUN, Professeur, Service de néonatalogie et réanimation pédiatrique, Pôle de la femme, de la mère et de l'enfant, CHRU Brest (jacques.sizun@chu-brest.fr)

PROGRAMME

Matinée

REPÉRER LES CAS DE SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ

Sous la présidence de **M. Jacques SIZUN**,

*Professeur, Service de néonatalogie et réanimation pédiatrique
Pôle de la femme, de la mère et de l'enfant, CHRU Brest*

9h

La consécration de la réalité du syndrome

M. Laurent MISERY, professeur de dermatologie et directeur du laboratoire de neurosciences à l'Université de Brest.

9h30

Repérer et signaler ce type de maltraitance

Mme Pauline LE MONNIER DE GOUVILLE, maître de conférences en droit privé et directrice des études de l'Institut des études judiciaires Pierre Raynaud à l'Université Panthéon Assas Paris 2.

10h

Aspects épidémiologiques du secouement

Mme Anne TURSZ, pédiatre, épidémiologiste, directeur de recherche émérite à l'Inserm.

10h30 Discussion

10h50 Pause

11h

Approche criminologique

Mme Marielle de BECHILLON, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et co-directrice du master Police et sécurité intérieure à l'Université de Pau et des pays de l'Adour.

11h30

La protection de l'enfance par le droit civil

M. Nicolas BIHAN, juge des enfants au tribunal de grande instance de Quimper et **Me Anne CHANTEUX-CARON**, avocate au barreau de Brest.

12h Discussion

Après-midi

TRAITER LES CAS DE SYNDROME DE BÉBÉ SECOUÉ

Sous la présidence de **M. Gildas ROUSSEL**,

*maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et
directeur de l'Institut d'études judiciaires de l'Université de Brest*

14h

Du diagnostic clinique aux conséquences du secouement

Mme Sylviane PEUDENIER, neurologue pédiatre, praticien hospitalier au pôle de la femme, de la mère et de l'enfant, CHRU Brest.

14h30

La datation

Mme Anne LAURENT-VANNIER, chef du pôle rééducation de l'enfant, Hôpitaux de Saint-Maurice, expert judiciaire près la Cour d'appel de Paris et près la Cour de cassation.

15h

Analyse théorique des poursuites pénales envisageables

M. François-Xavier ROUX-DEMARE, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et directeur du master 2 Droit des personnes vulnérables à l'Université de Brest.

15h30 Discussion

15h50 Pause

16h

Analyse jurisprudentielle des poursuites pénales envisagées

Mme Chantal COMBEAU, vice-présidente chargée de l'application des peines au tribunal de grande instance de Mont de Marsan, précédemment chargée de mission au département recherche de l'Ecole nationale de la magistrature.

16h30

Analyse du cas de l'unique secouement

Me Anne-Catherine LE HER, avocate au barreau de Brest.

17h

Rapport de synthèse

Mme Marion COTTET, agrégée de droit privé et de sciences criminelles, professeur à l'Université de Brest.